

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/7083
19 avril 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-deuxième session

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre, datée du 18 avril 1968, adressée au Secrétaire général par
le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution suivante^{1/}, relative à l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 1414^e séance, le 18 avril 1968 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Maurice 2/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies."

Conformément au deuxième alinéa de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous prie également de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, le compte rendu sténographique de la 1414^e séance du Conseil de sécurité, à laquelle la demande d'admission de Maurice a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Yakov A. MALIK

1/ Résolution 249 (1968).

2/ A/7073, S/8466.